

traditionnelles. Mais l'Empire établit une réglementation stricte par la loi du 21 avril 1810, qui impose aux prospecteurs une autorisation préalable de Concession, moyennant redevance, bien entendu. Cette loi complexe laisse cependant une ouverture assez floue aux anciens exploitants de surface, ce qui ne manquera pas de donner libre cours à la chicane à Romanèche jusque vers 1850. La « concession » ne concerne en fait que l'exploitation « au fond » nouvelle conception de la mine, qui la distingue de la carrière, mais comme les gisements de surface sont plus ou moins épuisés et/ou en mains, elle reste la seule possibilité pour un nouvel exploitant.

C'est ainsi que le 23 février 1817, Benoît Raclel, ancien greffier de Roanne, associé de Benoît Lachaume, entrepreneur à Roanne, déposa la première demande auprès du Préfet de Saône-et-Loire. Alarmés, les exploitants à ciel ouvert font opposition, et déposent à leur tour des demandes de concession de 1817 à 1819. Après une longue enquête, une ordonnance royale accorde le 27 août 1823 la concession à Raclel-Lachaume sur près de 500 Ha, sauf pour le boug constitué en « réserve ». Le premier puits fut donc fondé aux Métères, sur la propriété de Raclel, le Petit Filon n°1.

La « réserve » étant fixée à titre provisoire fut rapidement l'objet de convoitises, à partir d'anciennes exploitations à ciel ouvert. Le Conseiller d'Etat, Directeur Général des Ponts et Chaussées et des Mines, établit deux concessions sur la réserve : la Vieille Cure pour Raclel-Lachaume, le Grand Filon pour Mazoyer-Joesnin-Cadot associés, et une réserve réduite, dite « de l'Eglise », que la Commune est autorisée à exploiter en surface, c'est-à-dire en carrière.

En 1836, Raclel, mauvais administrateur, se fâche avec Lachaume, s'associe avec l'ingénieur Devillaine, puis se retire pour se consacrer à ses vignes. C'est un jeune ingénieur, Daniel Chamussy, qui reprendra l'exploitation.

La production de minerai était en 1833 d'environ 10 000 qx pour la France, insuffisante pour la consommation. Elle passe à plus de 20 000 qx en 1845, dont plus de 95% pour la mine de Romanèche, et les importations ne sont plus nécessaires : l'ère industrielle commence. De 1844 à 1856 le prix du minerai à doublé. En 1847, la mine occupait 137 ouvriers. Une machine à vapeur de 12 CV remplace le manège de chevaux qui remonte le minerai, et assure simultanément le pompage des eaux dans les galeries. Un moulin à vapeur broie le minerai que les toutes nouvelles Acieries et Forges se disputent.

Deux grandes sociétés resteront face à face, sans trop de discordes :

- la société Daniel Chamussy et Cie, puis Léon Chamussy 1879,
- la société du Grand Filon, Joesnin-Mazoyer-Cadot, avec bureau commun, société de Secours Mutuel pour les mineurs commune... Le puits des Métères atteindra 80 m chez Chamussy, le puits Mazoyer 60 m de profondeur. La production atteindra 14 000 T. en

1890. Mais les difficultés matérielles avaient déjà commencé des 1860 avec l'arrivée des minerais étrangers, l'appauvrissement du Gîte en profondeur, l'accroissement des frais d'entretien par l'extension à des zones moins riches (on n'exploitait que des minerais à plus de 35%). La Commune avait abandonné en 1861. La Société du Grand Filon en 1905, puis la Société des Acieries de Paris et d'Outreau en 1916, songeaient à exploiter souterrainement la réserve créée par la Commune en surface, mais la Société des Mines de Romanèche finit par renoncer en 1922 à sa concession devant l'importance des masses stériles à remuer. La production annuelle ne dépassait pas les 2000 T. en 1919; Chamussy et Mazoyer s'étaient retirés des 1907-1908.

L'exploitation a donc duré plus d'un siècle, avec une prolongation forcée par la guerre en 1914-1918. Elle a produit au total plus de 440 000 t de minerai. Des tentatives de reprises d'activité ont été effectuées par des sociétés minières, notamment après le rapport optimiste Bouladon (1958). Les frais de remise en état des galeries, pompage, soutènement, évacuation des stériles, d'exploitation de minerais pauvres (10 à 15%), la concurrence des importations provenant de pays où la main d'œuvre est abondante et bon marché avec des gisements énormes facilement exploitables ont dissuadé les promoteurs. Actuellement la France importe la quasi totalité du minerai indispensable à ses industries.

Il ne reste plus grand-chose à Romanèche de l'intense activité - fort bruyante, et salissante au demeurant - qui a régné ici jusqu'au début du siècle. Les descenderies, les puits et la plupart des galeries sont remblayés, les galeries de l'Amas ont été dépliées. Seuls, le puits des Verrières, avec son mur de pierre et brique ovale, et le puits des Boullons, avec son bloc de béton cubique, ont été « protégés ». On peut aussi voir encore derrière l'Eglise le couvercle bétonné du dernier sondage en 1958.

Cependant la collection réalisée par Mme Marie Livet (visible au Touroir vers les années 1900 auprès des mineurs de fond de l'Amas - vraisemblablement au puits Mazoyer - avec plus de 500 pièces : psyllomélanes, romanèche et hémalites en énormes concrétions, calcite en scalénocédre de toute dimensions, baryte et fluorine, quartz bleu-vert, continue à représenter un témoignage important des minéraux du gisement, y compris le rare arsénosidérite.